

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
PRÈS LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE DE
DUNKERQUE
80, QUAI DES HOLLANDAIS - BP 8363
59140 DUNKERQUE

AVIS DE CLASSEMENT

3

L'Officier du Ministère Public

est

Maître Antoine REGLEY
Centre d'affaires Solférino, 229 rue de Solférino
59000 LILLE

Références à rappeler :

Rédacteur :

Maître,

En réponse à votre formulaire de requête en exonération reçu le 30/11/2018

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois 025386 EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE INFÉRIEURE OU ÉGALE A 50 KM/H ART.R.413-14 §1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §1 AL.1 C.ROUTE. 1
Infraction(s) relevée(s) à DUNKERQUE(59140), 08, RUE DE LILLE, dans le sens BERGUES en date du 21/08/2013 à 16h49, par procès verbal n° 60821554 dressé par COMMISSARIAT DE DUNKERQUE, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de 74 Km/h, retenue de 69 Km/h pour une vitesse autorisée de 50 Km/h
- 1 fois 000217 CHANGEMENT DE DIRECTION D'UN VÉHICULE EFFECTUÉ SANS AVERTISSEMENT PREALABLE ART.R.412-10 AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-10 AL.2,AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à DUNKERQUE(59140), GASPARD MALO, en date du 15/09/2013 à 20h00, par procès verbal n° 6082779179 dressé par COMMISSARIAT DE DUNKERQUE, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s)
- 1 fois 000217 CHANGEMENT DE DIRECTION D'UN VÉHICULE EFFECTUÉ SANS AVERTISSEMENT PREALABLE ART.R.412-10 AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-10 AL.2,AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à COUDEKERQUE BRANCHE(59210), AUTOROUTE A16, au point kilométrique 125.00, dans le sens CALAIS en date du 24/07/2014 à 23h24, par procès verbal n° 6080217072 dressé par CRS UAR NORD/P DE C, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
- 1 fois 000217 CHANGEMENT DE DIRECTION D'UN VÉHICULE EFFECTUÉ SANS AVERTISSEMENT PREALABLE ART.R.412-10 AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-10 AL.2,AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à DUNKERQUE(59240), 39, RUE ROBERT VANGHELuwe, en date du 27/11/2014 à 16h13, par procès verbal n° 6020843832 dressé par COMMISSARIAT DE DUNKERQUE, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : -

1 fois 006093 CIRCULATION D'UN VEHICULE EN MARCHE NORMALE SUR LA PARTIE GAUCHE
D'UNE CHAUSSEE A DOUBLE SENS DE CIRCULATION ART. R. 412-9 AL 1 C.ROUTE. ART. R. 412-9
AL 7 AL 8 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à DUNKERQUE(59240), RUE ROBERT SCHUMAN, en date du 02/10/2018
à 23h35, par procès verbal n° 6051948709 dressé par S15TC, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Appartenant aux dossiers : 13/00025529 (AFM n° 081140061328), 13/00026444 (AFM n° 081140070556),
14/00018463 (AFM n° 081150057116), 15/00004688 (AFM n° 081150116465) et 15/00030109 (AFM n°
081160064153)

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé de réserver une suite favorable à votre demande, les infractions
ont été classées sans suite.

La demande de restitution de points a été transmise au fichier des permis de conduire.

Je vous prie de recevoir, Maître, mes salutations distinguées.

Fait à DUNKERQUE, le 12/03/2019

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC